

Avis de constitution

SOCIETE « SANOGO TRANSPORT COTE D'IVOIRE » en abrégé « STCI »

Siège DIMBOKRO QUARTIER COMMERCE EX SACI,
Lot 17, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/09/2024, et enregistrés au CEPICI le 10/09/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANOGO TRANSPORT COTE D'IVOIRE » en abrégé « STCI »

Objet : Transport, achat et vente de céréales, Divers;
Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social DIMBOKRO QUARTIER COMMERCE EX SACI,
Lot 17, Ilot 0

Dirigeant(s) Mme SANOGO KROTOUM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-DIM-2024-B-183 du 03/10/2024 au Tribunal
du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2024 du 03/10/2024

